

Pour les petits temps partiels :



L'EMPLOI MUTUALISÉ, UN OUTIL D'INNOVATION SOCIALE!





EMPLOIS PARTAGÉS

Comptabilité, Communication, Secrétariat....



A l'attention

Des associations et collectivités

POUR CRÉER ET MUTUALISER DES EMPLOIS ENSEMBLE

Le GEA est un outil au service des associations et collectivités pour le développement d'emplois durables et qui soutient le bénévolat!

Les associations adhérentes peuvent trouver une réponse à différents types d'attentes en personnel à temps partiel grâce à l'apport de compétences spécifiques fidélisées, sur des besoins récurrents ou saisonniers.

Le GEA permet de **répondre collectivement** à un certain nombre de tâches liées à la gestion du personnel (recrutement, suivi administratif, politique salariale, professionnalisation, etc....).

Le SMAC a aussi vocation de favoriser la coopération entre les associations adhérentes et de structurer leurs activités, de développer et de pérenniser leurs projets.

PARTAGER UN SALARIÉ ENTRE ASSOCIATIONS : C'EST PEREINISER UN EMPLOI ET SIMPLIFIER LE PROJET EMPLOYEUR

pour l'association

- Vous intégrez dans vos effectifs une personne compétente et autonome, qui saura s'adapter à votre structure.
- Simplification de l'embauche avec la mise à disposition de salarié = facture à régler.
- Vous bénéficiez des outils mutualisés du SMAC (pc, logiciels, etc.).
- Un support technique structurant. Les bénévoles, libérés de tâches, peuvent se consacrer au projet associatif.

pour le salarié

- Administrativement, l'employé n'a qu'un unique contrat de travail avec le SMAC, une seule fiche de paye, mutuelle, accès à la formation professionnelle...
- Il accède à un CDI à temps plein ou à temps partiel choisi.
- Il évolue dans un cadre juridique sécurisé et est accompagné dans son parcours professionnel.

LA MUTUALISATION EN PRATIQUE

les besoins

Définition des missions et compétences : fréquence, temps elleué tâches etc.

temps alloué, tâches, etc. aboutissant à une fiche de poste

la convention

Adhésion à l'association

Adhésion à l'association SMAC, établissement de la convention de mise à disposition de personnel, validation des règlements intérieurs. 03 Les

l'emploi partagé

Le salarié effectue ses x heures de travail conventionnées, en présentiel ou distanciel. Le coemployeur reçoit un relevé mensuel des heures effectuées.

04

la facturation

Une facture mensuelle des heures forfaitaires. Les heures d'absence, de maladie, de formation, de congés sont déduites.

SMA

agir au Service de l'emploi Mutualisé Associatif en Cotentin

DEPUIS 2007, LE SMAC, BASÉ À QUERQUEVILLE, OEUVRE POUR MUTUALISER LES EMPLOIS ENTRE ASSOCIATIONS

2007

5 associations de Querqueville créent un Groupement d'Employeurs Associatifs (GEA) : le SMAQ (Secrétariat Multi-Associatif de Querqueville), permettant de consolider un emploi de secrétaire mutualisé.

2019

DLA individuel (Diagnostic Local d'Accompagnement) avec le soutien de Grégory AUTIER (GE MEDDIA).

Organisation de rencontres avec des élus, des techniciens de la CAC, des institutions et des acteurs associatifs.

2021

Reconnaissance du SMAC comme PAVA (Point d'Appui à la Vie Associative) par l'Etat. Le SMAC devient référent dans les domaines liés aux subventions et à l'emploi auprès des associations de la Manche.





2018

Départ en retraite de la salariée et fin des emplois aidés: Révision du rayonnement du SMAQ et des métiers à mutualiser.

2020

Recrutement d'un agent de développement pour développer et soutenir la démarche d'émergence d'un GEA sur la CAC. Le SMAQ devient SMAC (agir au Service de l'emploi Mutualisé Associatif du Cotentin). DLA collectif sur les besoins associatifs de 10 associations.

2022

Recrutement d'une comptable et d'une chargée de communication en CDD à temps partiel en contrat Parcours Emploi Compétences.

Inscription au programme de Développement Leader Feader afin de développer le nombre d'emplois partagés auprès des associations du Cotentin.